



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° 2

Nombre de
membres en
exercice : 29

Présents : 22
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille-vingt-trois, le 7 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 31 août 2023

Membres présents :

F. GONZALEZ – MJ ROQUES – G. LASSABE – M. EVENE-MATEO – J. DOS SANTOS – L. GUYONNIE – P. ACEDO – S. DARRIGUES – JM GUTIERREZ – JP CAZAUX – C. DUPIN – JP ALPHA – X. BAYLAC – C. DUFOUR – E. DEITIEUX – C. DOS SANTOS – J. WEBER – S. PUYO - D. LAVIGNE – MA THEBAUD – J. RANCE – F. BILLARD

Membres représentés par pouvoir :

H. ETCHENIQUE donne pouvoir à Monsieur Dominique LAVIGNE
B. GERY donne pouvoir à Madame Monia EVENE-MATEO
A. VALETTE donne pouvoir à C. DOS-SANTOS
M. BECRET donne pouvoir à MA THEBAUD
C. MARTIN donne pouvoir à C. BILLARD
A. DARTIGUES donne pouvoir à JP ALPHA

Membre absent n'ayant pas donné procuration

J. DARRIGADE

Secrétaire de séance : JM GUTIERREZ

Objet :
**Modification du
tableau des
emplois**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

► Du départ à la retraite d'un agent du service « entretien des bâtiments et restauration scolaire » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'agent d'entretien et de restauration scolaire à temps complet. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

► Du départ en disponibilité de longue durée pour convenances personnelles d'un agent du service « voirie » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'agent d'entretien du domaine public à temps complet. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Le tableau des emplois serait donc actualisé de la façon suivante :

► **A compter du 1^{er} octobre 2023 :**

Service	Emplois créés
Entretien des bâtiments et restauration scolaire	1 cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet
Voirie	1 cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet
TOTAL	2

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé,
après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe ;

Précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 08/09/2023
Le Maire,



TABLEAU DES EMPLOIS DES AGENTS FONCTIONNAIRES DELIBERATION DU 07-09-2023

GRADES OU EMPLOIS	CTG	EFFECTIFS CREEES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET	Dont : TEMPS PARTIEL
EMPLOIS FONCTIONNELS		1	1		
DIRECTEUR GEN. DES SERVICES DE 2000 à	A	1	1		
ADMINISTRATIVE		26	24		3
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1		
ATTACHE	A	3	3		
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	B	3	3		
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	3	3		1
REDACTEUR	B	3 (dt 1 vacant)	2		
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	C	9 (dt 1 vacant)	8		2
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	C	2	2		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2	2		
TECHNIQUE		61	56	4	3
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1 (vacant)	0		
CE des INGENIEURS ou TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE (Directeur des services techniques)	A ou B	1 (vacant)	0		
TECHNICIEN	B	1	1		
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	3	3		
AGENT DE MAITRISE	C	4	4		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	C	15	15		3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	C	11 dt 2 vacants)	9		
ADJOINT TECHNIQUE	C	25 (dt 1 vacant)	24	4	0
SOCIAL		10	10		
AGENT SPC PRINCIPAL 1 ^{ère} CL. DES E.M	C	7	7		
AGENT SPC PRINCIPAL 2 ^{ème} CL. DES E.M	C	3	3		
SPORTIF		1	1		
ETAPS principal de 2 ^{ème} classe		1	1		
CULTUREL		1	1		
BIBLIOTHECAIRE	A	1	1		
POLICE		3	3		
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	2	2		
GARDIEN-BRIGADIER	C	1	1		
ANIMATION		4	3	1	
ANIMATEUR	B	1	1		
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	1	1		
ADJOINT D'ANIMATION	C	2 (dt 1 vacant)	1	1	
TOTAL GENERAL		107	99	5	6

TABLEAU DES EMPLOIS DES AGENTS NON TITULAIRES sur emplois permanents

Grade de référence	CTG	SECTEUR	INDICE BRUT	Temps de travail
TOTAL AGENTS	0			

TOTAL GÉNÉRAL EMPLOIS PERMANENTS : 107 / 99 (pourvus)

Envoyé en préfecture le 08/09/2023

Reçu en préfecture le 08/09/2023

Publié le



ID : 064-216401406-20230908-02_07_09_2023-DE